
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 28 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARTA*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 10 : RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE MOBILIER DE TERRASSE
À DESTINATION DES COMMERÇANTS DE LA PLACE DE CENTRE-VILLE.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 10 en date du 13 Avril 2023, le Conseil Municipal votait le lancement des travaux de la future Place de Centre-Ville ainsi que du Forum dont l'objectif est de redéfinir, d'animer et de développer l'attractivité du centre-ville.

Dans la continuité de ces objectifs, un marché « *Fournitures, livraison et pose de mobilier de terrasse* » a été lancé le 22 Novembre 2024 sous une procédure adaptée selon l'article L2123-1 du Code de la commande publique afin que la ville acquiert le mobilier de terrasse pour l'ensemble des bars - restaurants et autres acteurs économiques de la place de centre-ville. Le mobilier sera mis à disposition des commerçants par convention et ce, afin de répondre à une volonté d'uniformisation et d'harmonisation des terrasses.

CONSIDERANT la nécessité de faire de la Place de centre-ville un lieu d'esthétique remarqué sur lequel la qualité du mobilier constituant les terrasses soit en correspondance avec celle des matériaux utilisés pour la construction de la Place ;

CONSIDERANT que la qualité des terrasses situées sur le domaine public constitue un facteur d'attractivité et de développement commercial ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités et les conditions de mise à disposition gratuite du mobilier de terrasse par le biais d'un règlement et d'une convention de prêt ;

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le présent règlement de mise à disposition du mobilier de terrasse.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer avec les acteurs économiques concernés les conventions de mise à disposition du mobilier de terrasse ainsi que toutes pièces relatives à cet objet.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

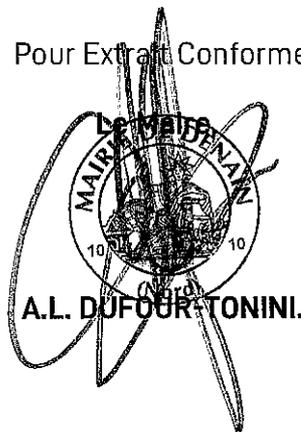
DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,



T. SANCHEZ.

Pour Extra conforme,



MAIRIE DE SABLES-MARTINVAL
10 10
A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....